

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2622

28 octobre 2011

### SOMMAIRE

A2C S.à r.l. ....	125855	ING Investment Management Luxem- bourg S.A. ....	125810
Adler Toy Holding S.à r.l. ....	125835	ING Investment Management Luxem- bourg S.A. ....	125812
Adler Toy Investment S.à r.l. ....	125835	KPMG ....	125814
Agricultural and Forestal Development Company (A.F.D. Company) ....	125850	KPMG Advisory ....	125814
Alliance Holdings & Developments Limi- ted Sàrl ....	125847	KPMG Audit ....	125814
Alov S.à r.l. ....	125850	KPMG Lux S.à r.l. ....	125826
Alpha Properties S.A. ....	125852	KPMG Peat Marwick ....	125814
Alsina S.à r.l. ....	125850	KPMG Peat Marwick ....	125826
Altea Investments S.A., SPF ....	125852	KPMG Tax ....	125826
Alterio S.à r.l. ....	125850	Krotz S.A. ....	125851
A.N.D. INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial ....	125847	Partners Group Global Private Equity SI- CAV ....	125842
Aquarius Consulting Event S.A. ....	125853	Partners Group Global Value SICAV ...	125842
Aquarius Consulting Event S.A. ....	125852	Premier Education Holdings II S.à r.l. ...	125853
Ariodante ....	125853	PricewaterhouseCoopers ....	125818
Ashley Park Holdings S.à r.l. ....	125853	ProLogis Poland XXVIII S.à r.l. ....	125813
A.S. Lux S.à r.l. ....	125848	ProLogis Poland XXVII S.à r.l. ....	125811
Audit & Compliance ....	125818	ProLogis Poland XXVI S.à r.l. ....	125811
Azart S.A. ....	125855	ProLogis Poland XXXI S.à r.l. ....	125817
Bastec S.à r.l. ....	125856	ProLogis Poland XXX S.à r.l. ....	125813
Bevington Sàrl ....	125856	reconvest ....	125846
B.V. Feldrien Investments ....	125855	Resiterra Invest ....	125817
Capucins (Thionville) S.à r.l. ....	125818	ridy S.à r.l. ....	125847
Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l. .....	125848	Sigma Fund ....	125825
Cyonie Ré ....	125856	Solar Industrial Group Holding ....	125825
e-shelter Datacenter Development Hold- ing II S.à r.l. ....	125835	The Egypt Trust ....	125826
e-shelter Datacenter Development Hold- ing S.à r.l. ....	125835	Toubkal Holding S.A. ....	125829
e-shelter Frankfurt 3 S.à r.l. ....	125841	WP Roaming Holdings S.A. ....	125829
e-shelter London 1 S.à r.l. ....	125842	WP Roaming Holdings S.A. ....	125829
e-shelter Munich 2 S.à r.l. ....	125842	Zarys Investments S.A. SPF ....	125830
e-shelter Zurich 1 S.à r.l. ....	125842	Zephyr'07-S.A. SICAV-SIF ....	125834
evotech ....	125842	Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l. .....	125829
fo.con s.a. ....	125846	Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l. .....	125834

**ING Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 98.977.

L'an deux mil onze, le treize octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Florence FORSTER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial de ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., une société anonyme ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 4 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 224 du 25 février 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 31 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 850 en date du 6 septembre 2005, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.977 (la «Société»),

en vertu d'un mandat qui lui a été conférée par résolutions écrites adoptées par le Conseil d'Administration de la Société, en date du 27 septembre 2011, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que les statuts actuels de la Société indiquent que le capital social de la Société s'élève actuellement à TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (3.500.000,- EUR) représenté par TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, chaque action étant entièrement libérée.

II. Que les statuts de la Société, article 5, stipulent concernant le capital autorisé:

«Le capital autorisé est fixé à DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000,- EUR) qui sera représenté par DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Cette autorisation est valable pendant une période de cinq ans prenant fin à la date du cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 mai 2005 instaurant le susdit capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions nouvelles avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

III. Que le Conseil d'Administration de la Société a, dans ses dites résolutions du 27 septembre 2011, notamment constaté qu'en date du 21 avril 2006, le Conseil d'Administration de la Société de l'époque, avait décidé de procéder à une augmentation de capital par l'intermédiaire du capital autorisé et cela en conformité avec les pouvoirs qui lui étaient conférés en vertu de l'article 5 des statuts.

IV. Qu'à cette époque, cette décision n'a pas été documentée par un constat d'augmentation de capital comme la législation l'impose.

V. Qu'afin de rectifier cette omission, le Conseil d'Administration de la Société a, dans ses dites résolutions du 27 septembre 2011, ratifié pour autant que de besoin, la décision prise en date du 21 avril 2006.

VI. Que le Conseil d'Administration avait décidé, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 15 juin 2006, d'augmenter le capital social par apport en espèces à concurrence de UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

VII. Que suite à cette souscription et libération, mille (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, ont été émises aux deux actionnaires de l'époque comme suit:

INGIM Belgium, une société de droit belge, ayant son siège social à B1000 Bruxelles, 24 Avenue Marnix, B-1000 Bruxelles: 666 actions;

ING Luxembourg, une société ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 52 route d'Esch: 334 actions.

VIII. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société, de sorte que la somme de un million d'euros (EUR

1.000.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social se trouvait à cette date à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

IX. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée avec effet au 15 juin 2006, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est à modifier en conséquence comme suit:

« **Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social de la Société est fixé à QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (4.500.000,- EUR) représenté par QUATRE MILLE CINQ CENTS (4.500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune. Les actions sont entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à la somme de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. FORSTER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45741. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145427/80.

(110168749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**ProLogis Poland XXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011129211/14.

(110148583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**ProLogis Poland XXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011129212/14.

(110148584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**ING Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 98.977.

L'an deux mil onze, le treize octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Florence FORSTER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial de ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., une société anonyme ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 4 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 224 du 25 février 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date de ce jour dont la minute précède, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.977 (la «Société»),

en vertu d'un mandat qui lui a été conférée par résolutions écrites adoptées par le Conseil d'Administration de la Société, en date du 27 septembre 2011, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que les statuts actuels de la Société indiquent que le capital social de la Société s'élève actuellement à QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (4.500.000,- EUR) représenté par QUATRE MILLE CINQ CENTS (4.500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, chaque action étant entièrement libérée.

II. Que les statuts de la Société, article 5, stipulent concernant le capital autorisé:

«Le capital autorisé est fixé à DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000,- EUR) qui sera représenté par DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Cette autorisation est valable pendant une période de cinq ans prenant fin à la date du cinquième anniversaire de la publication au Mémorial du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 mai 2005 instaurant le susdit capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions nouvelles avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

III. Que le Conseil d'Administration de la Société a, dans ses dites résolutions du 27 septembre 2011, notamment constaté qu'en date du 7 décembre 2006, le Conseil d'Administration de la Société de l'époque, avait décidé de procéder à une augmentation de capital par l'intermédiaire du capital autorisé et cela en conformité avec les pouvoirs qui lui étaient conférés en vertu de l'article 5 des statuts.

IV. Qu'à cette époque, cette décision n'a pas été documentée par un constat d'augmentation de capital comme la législation l'impose.

V. Qu'afin de rectifier cette omission, le Conseil d'Administration de la Société a, dans ses dites résolutions du 27 septembre 2011, ratifié pour autant que de besoin, la décision prise en date du 7 décembre 2006.

VI. Que le Conseil d'Administration avait décidé, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 27 décembre 2006, d'augmenter le capital social par apport en espèces à concurrence de UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

VII. Que suite à cette souscription et libération, mille (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, ont été émises aux deux actionnaires de l'époque comme suit:

INGIM Belgium, une société de droit belge, ayant son siège social à B1000 Bruxelles, 24 Avenue Marnix B-1000 Bruxelles: 666 actions;

ING Luxembourg, une société ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 52 route d'Esch: 334 actions.

VIII. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société, de sorte que la somme de un million d'euros (EUR

1.000.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social se trouvait à cette date à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

IX. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée avec effet au 27 décembre 2006, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est à modifier en conséquence comme suit:

« **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social de la Société est fixé à CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (5.500.000,- EUR) représenté par CINQ MILLE CINQ CENTS (5.500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune. Les actions sont entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à la somme de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. FORSTER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45742. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145429/80.

(110168915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**ProLogis Poland XXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011129213/14.

(110148586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**ProLogis Poland XXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 aout 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011129214/14.

(110148588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**KPMG Peat Marwick, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 143.800,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 35.470.

**KPMG Audit, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 103.590.

**KPMG Advisory, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 50.597.

**KPMG, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 17.250,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 103.065.

In the year two thousand eleven, on the third day of the month of October.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- KPMG Peat Marwick, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 35.470,

hereby represented by Mr Carlo JENTGEN, Finance Director, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney-in-fact of KPMG Peat Marwick by virtue of a power of attorney given on 30 September 2011;

- KPMG Audit, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.590,

hereby represented by Mr Carlo JENTGEN, prenamed, acting as attorney-in-fact of KPMG Audit, by virtue of a power of attorney given on 30 September 2011;

- KPMG Advisory, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 50.597,

hereby represented by Mr Carlo JENTGEN, prenamed, acting as attorney-in-fact of KPMG Advisory by virtue of a power of attorney given on 30 September 2011;

- KPMG, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.065,

hereby represented by Mr Carlo JENTGEN, prenamed, acting as attorney-in-fact of KPMG by virtue of a power of attorney given on 30 September 2011;

Such appearing persons, acting as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- that in accordance with the merger proposal in notarial form, following a deed of the undersigned notary on 17 August 2011, published in the Mémorial C, number 1984 of 29 August 2011, KPMG Peat Marwick, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of one hundred and forty-three thousand eight hundred euro (EUR 143.800,-), incorporated on 14 December 1990 pursuant to a deed of Maître Marc Elter, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 171 of 9 April 1991, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 35.470; the articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, dated 17 August 2011, published in the Mémorial C, number 1983 of 29 August 2011, as the absorbing company (the "Absorbing Company"), and

1) KPMG Audit, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25.000,-), incorporated on 20 May 1988 as a société civile particulière pursuant to a deed of Maître Marc Elter, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C,

number 213 of 6 August 1988, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.590; the articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, dated 1 October 2004, published in the Mémorial C, number 1311 of 22 December 2004,

2) KPMG Advisory, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25.000,-), incorporated on 17 March 1992 as a société civile particulière pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 385 of 7 September 1992, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 50.597; the articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, dated 12 October 2004, published in the Mémorial C, number 7 of 5 January 2005, and

3) KPMG, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of seventeen thousand two hundred and fifty euro (EUR 17.250,-), incorporated on 13 September 2004 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 1203 of 24 November 2004, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.065; the articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, dated 17 April 2007, published in the Mémorial C, number 1505 of 19 July 2007,

as absorbed companies (together the "Absorbed Companies"), contemplated to merge;

- that no shareholder of the Absorbing Company and the Absorbed Companies required, during the period of one (1) month following the publication of the merger proposal in the Mémorial C, an extraordinary general meeting, to be convened in order to resolve on the approval of the merger;

- in conformity with articles 273 and 274 of the Law of 10 August 1915 and subject to the publication of this deed in the Mémorial C:

(i) the merger will become effective and entail ipso jure the universal transfer, both as between the merging companies and towards third parties, of all assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company;

(ii) following the merger, the Absorbed Companies cease to exist,

(iii) following the absorption of the Absorbed Companies by the Absorbing Company, the shares of the Absorbed Companies shall be cancelled and all books, documents and other corporate records of the Absorbed Companies shall be kept during the legal period (five (5) years) at the registered office of the Absorbing Company, being currently 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

#### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 279 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

#### Costs and Expenses

The Absorbing Company shall bear all costs, charges and expenses relating to the present constat de fusion.

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand Euro (EUR 2,000).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- KPMG Peat Marwick, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.470,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Carlo JENTGEN, directeur financier, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de KPMG Peat Marwick aux termes d'une procuration donnée le 30 septembre 2011;

- KPMG Audit, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Carlo JENTGEN, prénommé, agissant en tant que mandataire de KPMG Audit aux termes d'une procuration donnée le 30 septembre 2011;

- KPMG Advisory, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.597,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Carlo JENTGEN, prénommé, agissant en tant que mandataire de KPMG Advisory aux termes d'une procuration donnée le 30 septembre 2011;

- KPMG, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.065,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Carlo JENTGEN, prénommé, agissant en tant que mandataire de KPMG aux termes d'une procuration donnée le 30 septembre 2011;

Les comparantes représentées comme mentionné ci-dessus ont requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations:

- qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte du notaire soussigné en date du 17 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1984 du 29 août 2011, KPMG Peat Marwick, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de cent quarante trois mille huit cents euros (EUR 143.800,-), constituée suivant acte de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 171 du 9 avril 1991, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.470; les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1983 du 29 août 2011, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante») et

1) KPMG Audit, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), constituée sous la forme d'une société civile particulière suivant acte de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 1988, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 213 du 6 août 1988, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590; les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1311 du 22 décembre 2004,

2) KPMG Advisory, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), constituée sous la forme d'une société civile particulière suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 385 du 7 septembre 1992, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.597; les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 7 du 5 janvier 2005, et

3) KPMG, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de dix-sept mille et deux cent cinquante euros (EUR 17.250,-), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1203 du 24 novembre 2004, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103065; les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1505 du 19 juillet 2007,

en tant que sociétés absorbées (ensemble les «Sociétés Absorbées»), ont projeté de fusionner;

- qu'aucun associé de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication du projet de fusion, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, afin de décider de l'approbation de la fusion;

- conformément aux articles 273 et 274 de la Loi du 10 août 1915 et sous réserve de la publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

(i) la fusion deviendra définitive et entraînera de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante;

(ii) que suite à la fusion intervenue, les Sociétés Absorbées cessent d'exister;

(iii) que suite encore à l'absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante, les parts sociales des Sociétés Absorbées seront annulées et tous les livres et autres dossiers de ces dernières seront conservés pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante, étant actuellement au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais et dépenses*

La Société Absorbante supportera tous les frais, charges et dépenses relatifs au présent accord.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société Absorbante en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille Euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version Anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte

Signé: C. JENTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44057. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

G. LECUIT.

Référence de publication: 2011143023/187.

(110164702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**ProLogis Poland XXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011129215/14.

(110148589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**Resiterra Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 149.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011129216/13.

(110148379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 65.477.

**Audit & Compliance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 115.834.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Le soussigné, Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

Certifie que:

Suivant projet de fusion notarié reçu par le soussigné en date du 16 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2239 du 22 septembre 2011, la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers S.à r.l., au capital de cinq cent seize mille neuf cent cinquante euros (516.950,- EUR) représenté par vingt mille six cent soixante-dix-huit (20.678) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, et ayant son siège social 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg («la Société Absorbante») a projeté d'absorber, par voie de fusion, la société à responsabilité limitée Audit & Compliance S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1, EUR) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.834 et ayant son siège social 65, rue des Romains, à L-8041 Strassen ("la Société Absorbée").

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Fusion").

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Du point de vue comptable, la Fusion a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2011 à 00.00 heures.

Aucun associé de la Société Absorbante détenant plus de 5% du capital n'a requis pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

Dès lors, la Fusion, déjà réalisée entre les sociétés fusionnantes puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication au Mémorial C du projet de fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- Le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- La Société Absorbée cesse d'exister, étant dissoute de plein droit sans liquidation;
- Les parts sociales de la Société Absorbée sont annulées;
- Toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le projet de fusion.

Ainsi certifié à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2011146258/39.

(110169266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

**Capucins (Thionville) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 163.965.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

M&G European Property Holding Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 92.191;

duly represented by Michèle Kemp, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in real estate companies and any other form of real estate investment, including the purchase, sale, exchange, subscription or the transfer of securities of any kind (holding of direct or indirect participations in real estate companies and any other form of real estate investment) and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest or divest in real estate property, either by means of purchase or exchange, and the administration, development and management of real estate property and carry out any operation relating directly or indirectly thereto.

The Company may guarantee, borrow in any form, grant loans or otherwise assist in the financing of the group directly or indirectly.

The Company may act as a general member with unlimited liability and a limited member with limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to accomplish its purpose or matters which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of “Capucins (Thionville) S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

The registered office of the Company may however be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a decision of the sole manager or, in case of several managers, of the board of managers.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of the partners of the Company.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company’s shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital owned by the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

In case of a single partner, the Company’s shares held by such partner are freely transferable.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

#### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company’s purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or, as the case may be,

the partners, who fix(es) the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or, as the case may be, the partners.

The sole manager, or in the case of several managers, the board of managers may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, and determine this agent's responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any of two managers, or by the signature(s) of any person(s) to whom authority has been delegated by the sole manager or jointly by two managers of the board of managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg, as determined in the relevant convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to all the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, facsimile or email another manager as his proxy, provided that the represented manager does not direct his proxy how to vote. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. However such kind of participation is only possible if the majority of the board of managers is present in Luxembourg when calling and that no manager rings from the United Kingdom.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or email, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The sole manager, or in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager, or in case of several managers, the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable

reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of August and ends on the 31<sup>st</sup> of July of the following year.

**Art. 22.** Each year on the 31<sup>st</sup> of July, the accounts are closed and the sole manager, or in case of several managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The one hundred twenty-five (125) shares have been entirely subscribed by M&G European Property Holding Company S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31st of July 2012.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

#### *Resolutions of the sole partner*

The above named Company representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The number of managers is fixed at two (2).

3. The following persons are appointed as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Mr. Peter Baxter, born on 23 June 1956 in Newtownards (United Kingdom), residing professionally at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Bronwyn Salvat-Winter, born on 17 September 1964 in Taupo (New Zealand), residing professionally at 34-38, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her first name and surname, civil status and residence, the said person parties represented as here above stated signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

M&G European Property Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.191;

ici représentée par Michèle Kemp, avocate, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant selon sa capacité décrite ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés immobilières et dans toute autre forme de placements immobiliers, y compris l'acquisition, la vente, l'échange, la souscription ou le transfert de valeurs mobilières sous toute forme (participations directes ou indirectes dans des sociétés immobilières et dans toute autre forme de placements immobiliers) ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille immobilier.

L'objet de la Société consiste également à investir dans, ou aliéner, des biens immobiliers, soit par l'acquisition ou l'échange de tels biens, et à administrer, à développer et à gérer des biens immobiliers et à exercer toutes les opérations qui y sont liées directement ou indirectement.

La Société peut garantir, emprunter sous n'importe quelle forme, accorder des prêts ou autrement concourir au financement du groupe, de manière directe ou indirecte.

La Société peut agir en qualité d'associé commandité pourvue d'une responsabilité illimitée ou en qualité d'associé commanditaire pourvue d'une responsabilité limitée pour toutes les dettes et obligations attachées à un partenariat ou à toutes autres structures similaires.

La Société peut, pour son propre compte et pour celui de tiers, exercer toutes les opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet ou affaires qui sont directement ou indirectement liées à son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Capucins (Thionville) S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social de la Société peut cependant être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par une décision du gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance de la Société.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois-quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, dans le cas il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant son (leur) le terme de son (leur) mandat. Il(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il déterminera les responsabilités et la rémunération, s'il y en a, de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou par la (les) signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir aura été délégué par le gérant unique ou par deux gérants conjointement du conseil de gérance.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant quelconque au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité de ses membres présents à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Les réunions du conseil de gérance se réuniront au siège social de la Société ou à tout autre lieu au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant aux heures et lieux déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire, à condition que le gérant représenté ne dirige pas son mandataire sur comment voter. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Cependant, cette façon de participation est seulement possible si la majorité des gérants est présente au Luxembourg au moment de l'appel et aucun gérant n'appelle du Royaume-Uni.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Distribution**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> août et se termine le 31 juillet de l'année suivante.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 juillet, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du comblement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

**Art. 25.** Toute matière qui n'est pas réglée par les présents statuts sera réglée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement souscrites par M&G European Property Holding Company S.à r.l., prédéfinie.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 juillet 2012.

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

*Assemblée générale de l'associé unique*

L'associé susvisé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Monsieur Peter Baxter, né le 23 juin 1956 à Newtownards (Royaume Uni), résidant professionnellement à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Madame Bronwyn Salvat-Winter, née le 17 septembre 1964 à Taupo (Nouvelle-Zélande), résidant professionnellement à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les mêmes jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, l'acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. KEMP – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45315. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quatorze octobre de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011142036/364.

(110164415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Solar Industrial Group Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 149.567.

Le Bilan au 31.12.2010 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011129217/10.

(110148265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**Sigma Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 50.828.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SIGMA FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011129220/12.

(110148469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**The Egypt Trust, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 55.584.

Le bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE EGYPT TRUST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011129221/12.

(110148477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

**KPMG Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.133.

**KPMG Peat Marwick, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 143.800,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.470.

**KPMG Tax, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 50.868.

In the year two thousand eleven, on the third day of the month of October.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- KPMG Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133,

hereby represented by Mr Carlo JENTGEN, Finance Director, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney-in-fact of KPMG Lux S.à r.l. by virtue of a power of attorney dated 30 September 2011;

- KPMG Peat Marwick, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 35.470,

hereby represented by Mr Carlo JENTGEN, Finance Director, prenamed, acting as attorney-in-fact of KPMG Peat Marwick, by virtue of a power of attorney given on 30 September 2011;

- KPMG Tax, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 50.868,

hereby represented by Mr Carlo JENTGEN, prenamed, acting as attorney-in-fact of KPMG Tax, by virtue of a power of attorney given on 30 September 2011;

Such appearing persons, acting as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- that in accordance with the merger proposal in notarial form, following a deed of the undersigned notary on 17 August 2011, published in the Mémorial C, number 1984 of 29 August 2011, KPMG Lux S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12.502,-), incorporated on 30 October 2009 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, dated 1 December 2009, number 2338, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149133; the articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, dated 17 August 2011, published in the Mémorial C, dated 29 August 2011, number 1983, (the "Absorbing Company"), and

1) KPMG Peat Marwick, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of one hundred and forty-three thousand eight hundred euro (EUR 143,800.-), incorporated on 14 December 1990 pursuant to a deed of Maître Marc Elter, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 171 of 9 April 1991, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 35.470; the articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, dated 17 August 2011, published in the Mémorial C, number 1983 of 29 August 2011,

2) KPMG Tax, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, with a share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), incorporated on 17 March 1992 as a société civile particulière pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, dated 7 September 1992, number 385, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 50.868; the articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, dated 4 November 2009, published in the Mémorial C, dated 18 December 2009, number 2467,

as absorbed companies (together the "Absorbed Companies"), contemplated to merge;

- that no shareholder of the Absorbing Company and the Absorbed Companies required, during the period of one (1) month following the publication of the merger proposal in the Mémorial C, an extraordinary general meeting, to be convened in order to resolve on the approval of the merger;

- in conformity with articles 273 and 274 of the Law of 10 August 1915 and subject to the publication of this deed in the Mémorial C:

(i) the merger will become effective and entail ipso jure the universal transfer, both as between the merging companies and towards third parties, of all assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company;

(ii) following the merger, the Absorbed Companies cease to exist;

(iii) following the absorption of the Absorbed Companies by the Absorbing Company, the shares of the Absorbed Companies shall be cancelled and all books, documents and other corporate records of the Absorbed Companies shall be kept during the legal period (five (5) years) at the registered office of the Absorbing Company, being currently 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 279 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs and Expenses*

The Absorbing Company shall bear all costs, charges and expenses relating to the present constat de fusion.

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand hundred Euro (EUR 2,000).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- KPMG Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Carlo JENTGEN, directeur financier, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de KPMG Lux S.à r.l. aux termes d'une procuration donnée le 30 septembre 2011;

- KPMG Peat Marwick, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.470,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Carlo JENTGEN, prénommé, agissant en tant que mandataire de KPMG Peat Marwick aux termes d'une procuration donnée le 30 septembre 2011;

- KPMG Tax, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.868,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Carlo JENTGEN, prénommé, agissant en tant que mandataire de KPMG Tax aux termes d'une procuration donnée le 30 septembre 2011;

Les comparantes représentées comme mentionné ci-dessus ont requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations:

- qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte du notaire soussigné en date du 17 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1984 du 29 août 2011, KPMG Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent et deux euros (EUR 12.502,-), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2338 du 1<sup>er</sup> décembre 2009, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro N° 149.133; les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1983 du 29 août 2011, en tant que société absorbante (la "Société Absorbante"), et

1) KPMG Peat Marwick, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de cent quarante trois mille huit cents euros (EUR 143.800,-), constituée suivant acte de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1990, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 171 du 9 avril 1991, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro N° 35.470; les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1983 du 29 août 2011,

2) KPMG Tax, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), constituée sous la forme d'une société civile particulière suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 385 du 7 septembre 1992, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.868; les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2467 du 18 décembre 2009,

en tant que sociétés absorbées (ensemble les "Sociétés Absorbées"), ont projeté de fusionner;

- qu'aucun associé de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication du projet de fusion, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, afin de décider de l'approbation de la fusion;

- conformément aux articles 273 et 274 de la Loi du 10 août 1915 et sous réserve de la publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

(i) la fusion deviendra définitive et entraînera de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante;

(ii) que suite à la fusion intervenue, les Sociétés Absorbées cessent d'exister;

(iii) que suite encore à l'absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante, les parts sociales des Sociétés Absorbées seront annulées et tous les livres et autres dossiers de ces dernières seront conservés pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante, étant actuellement au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais et Dépenses*

La Société Absorbante supportera tous les frais, charges et dépenses relatifs au présent accord.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société Absorbante en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille Euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version Anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte

Signé: C. JENTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44058. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011143819/160.

(110166772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Toubkal Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 114.067.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011129222/13.

(110148387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WP Roaming Holdings S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011129224/11.

(110148193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WP Roaming Holdings S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011129225/11.

(110148194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.984.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l.*

Ruth BRAND / Georges Scheuer

Gérant / -

Référence de publication: 2011129226/12.

(110148614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

## Zarys Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 164.169.

### STATUTS

L'an deux mil onze, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- La société MERSEY SERVICES LIMITED, PO BOX 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro d'incorporation 140188, ici représentée par Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 octobre 2011 à Panama.

- La société DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., PO BOX 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro d'incorporation 147915, ici représentée par Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 octobre 2011 à Panama,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par la loi du 11 mai 2007, sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et par les présents statuts.

La Société Anonyme adopte la dénomination "Zarys Investments S.A. SPF".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera luxembourgeoise. La décision relative à ce transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

L'assemblée générale des actionnaires décidera en dernière instance, même a posteriori, si les événements relatés ci-dessus, ont constitué un cas de force majeure.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers tels que définis par la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société ne pourra pas détenir des droits de propriété intellectuelle.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

#### Titre II. - Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

### Titre III. - Administration

**Art. 6.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires).

Les administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'Assemblée Générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le premier Président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. Le mandat du Président cessera à l'échéance de son mandat d'administrateur. Il ne pourra néanmoins démissionner de ses fonctions qu'à charge pour lui d'en prévenir le Conseil d'Administration et le ou les actionnaire(s) trois (3) mois au moins à l'avance. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des actionnaires ou administrateurs présents ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Adminis-

tration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple au 7<sup>e</sup> alinéa du présent article. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, ou deux membres du Conseil d'Administration.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut nommer sur proposition du Président un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. Le délégué à la gestion journalière assistera le Conseil d'Administration et sera placé sous l'autorité du Président. Il assurera notamment le suivi des opérations d'investissements et de désinvestissements de la Société. Le mandat du délégué à la gestion journalière cessera à l'échéance de son mandat d'administrateur. Il ne pourra toutefois démissionner de ses fonctions qu'à charge pour lui de prévenir le Conseil d'Administration et le(s) Actionnaire(s) trois (3) mois au moins à l'avance. Le Conseil d'Administration et/ou le Président pourra(ont) lui consentir des délégations de pouvoirs et/ou de signature pour une ou plusieurs opérations.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 11.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce, dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 12.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

## Titre V. - Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société. S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour était férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

## Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pourcent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est habilité à décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

## Titre VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 19.** La dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. - Dispositions générales

**Art. 20.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à «Loi SPF».

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2012.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, représentées comme ci-avant, déclarent souscrire les cinq mille (5.000) actions comme suit:

- MERSEY SERVICES LIMITED, prénommée: .....	4.999
- DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., prénommée: .....	1
TOTAL: .....	5.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (€ 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à environ 1.400.- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentées comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés administrateurs:

a.- Maître Andreea ANTONESCU, Avocat à Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

b.- Maître Nicolas HAMEL, Avocat, demeurant professionnellement à L1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

c.- Mademoiselle Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Maître Andreea ANTONESCU, préqualifiée, est également nommée Présidente du Conseil d'Administration.

Leur mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme FIDALPHA S.A., ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, Avenue Guillaume (RCS B 114321).

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparantes à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. MATERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46093. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145696/248.

(110168824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.984.

Les comptes consolidés de la société mère au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l.*

Ruth BRAND / Georges Scheuer

Gérant / -

Référence de publication: 2011129227/13.

(110148616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**Zephyr'07-S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.886.

Le bilan consolidé au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZEPHYR'07-S.A. SICAV-SIF  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011129228/13.

(110148463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

**e-shelter Datacenter Development Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.  
R.C.S. Luxembourg B 142.806.

Les comptes annuels et le rapport du Réviseur d'entreprise agréé au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011129229/11.

(110148993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.  
R.C.S. Luxembourg B 138.785.

Les comptes annuels et le rapport du Réviseur d'entreprise agréé au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011129230/11.

(110148994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**Adler Toy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 115.826.

**Adler Toy Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 192.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 115.738.

PROPOSAL OF MERGER

In the year two thousand and eleven on the nineteenth of October.

Before Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) ADLER TOY HOLDING, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 50,000.-, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 115.826, here represented by Janine LABUSCH, Rechtsanwältin, residing professionally in Luxembourg, by virtue of the resolutions of the board of managers dated October 17, 201, hereto attached, (the "Absorbing Company"); and

2) ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 192,000.-, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 115.738, here represented by Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, by virtue of the resolutions of the board of managers dated October 17, 2011, hereto attached, (the "Absorbed Company" and together with the Absorbing Company, the "Merging Companies").

The appearing persons have requested the undersigned notary to state that

(A) ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. is the sole shareholder of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l.;

(B) it has been decided that ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. shall merge into ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. by way of absorption by ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. and without liquidation of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., pursuant to (i) the provisions of Sub-Section III of Section XIV of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended from time to time (the "Luxembourg Company Law") and (ii) the terms and conditions of this joint merger proposal (the "Merger Proposal") subject to Luxembourg law ((i) and (ii) collectively the "Merger Terms and Conditions").

NOW, THEREFORE, the Merging Companies, as represented, have requested the undersigned notary to record this Merger Proposal prepared by the board of managers of the Absorbing Company and board of managers of the Absorbed Company, as follows:

### **1. Merging companies.**

#### **1.1. The Absorbing Company**

ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. is a Luxembourg private limited liability company incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary, then residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on April 5, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on June 29, 2006, number 1257 on page 60301. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed by the above-mentioned notary, then residing in Sanem, Luxembourg, on May 19, 2006, published in the Mémorial on September 15, 2006, number 1726 on page 82835.

Its registered office is located at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The company is registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 115.826.

Its issued share capital, as of the date hereof, amounts to fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by two thousand (2000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the "Adler Toy Holding Shares").

All of the Adler Toy Holding Shares are fully paid-up.

The company's sole shareholder is Kingsbridge Capital Management GP 2 Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Jersey with its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 98355, acting in its capacity as the general partner of Hardt Group Opportunities Fund, a limited partnership established under English law with registered office at 42 Berkeley Square, London W1J 5AW, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP12416 ("Kingsbridge Capital").

#### **1.2. The Absorbed Company**

ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. is a Luxembourg private limited liability company, incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary, then residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on April 5, 2006, published in the Memorial on June 22, 2006, number 1216, page 58343. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed by the above-mentioned notary, then residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on April 2, 2008, published in the Memorial on May 22, 2008, number 1239 on page 59443.

Its registered office is located at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The company is registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 115.738.

Its issued share capital, as of the date hereof, amounts to one hundred ninety-two thousand euro (EUR 192,000.-) represented by seven thousand six hundred and eighty (7680) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the "Adler Toy Investment Shares").

All of the Adler Toy Investment Shares are fully paid-up.

The company's sole shareholder is ADLER TOY HOLDING, S.a r.l. with the corporate information as set out under item 1.1. here above.

**2. Type of merger.** ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. shall be merged into ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. by way of a simplified merger by absorption by ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. and without liquidation of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. (the "Merger") pursuant to the Merger Terms and Conditions.

Since the Absorbing Company is the sole owner of the totality of the shares of the Absorbed Company, the simplified merger by absorption process of the Absorbed Company by the Absorbing Company, as described in Sub-Section III of Section XIV of the Luxembourg Company Law, may and shall be applied.

**3. Effective date.** The Merger shall become effective (i) between the Merging Companies on the date of the extraordinary general meetings of the sole shareholders of the Merging Companies resolving on the Merger before a Luxembourg notary by means of a notarial deed and (ii) vis-à-vis third parties on the date of the publication of the aforementioned notarial deeds approving the decision to merge in accordance with article 9 of the Luxembourg Company Law (the... Date").

**4. Date of effect of the merger from an accounting point of view.** From an accounting purposes, the operations of the Absorbed Company shall be considered as accomplished for the account of the Absorbing Company as from August 31, 2011. The Absorbing Company shall thus take up in its accounting books all assets and liabilities of the Absorbed Company

for their value as it stood in the Absorbed Company's books as from August 31, 2011, and all profits and losses of the Absorbed Company until the Effective Date shall be accounted as profits and losses of the Absorbing Company as from August 31, 2011.

**5. Impact of the merger on employment.** As the Merging Companies have no employees, the Merger shall have no impact on the employment of the Absorbing Company and Absorbed Company.

**6. Rights conferred by the absorbing company to shareholders of the absorbed company having special rights and to the holders of securities other than shares.** The Absorbed Company has issued convertible preferred equity certificates ("CPECs ATI") and preferred equity certificates ("PECs ATI") all of which are subscribed by its sole shareholder ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. No issues with view to the rights attached to the CPECs ATI and PECs ATI arise since by means of the Merger the CPECs ATI and PECs ATI will cease to exist in the hands of the Absorbing Company.

The Absorbing Company has issued exchangeable preferred equity certificates ("EPECs") to its sole shareholder Kingsbridge Capital acting on behalf of Hardt Group Opportunities Fund L.P. and to Goldman Sachs Credit Partners L.P.

All and any rights conferred to the holders of the EPECs issued by the Absorbing Company will not be altered or impaired in any way due to the Merger, except that following the Merger EPECs cannot be exchanged anymore against shares of ADLER TOY INVESTMENT, S.a r.l., PECs ATI and/or CPECs ATI. As equivalent right ADLER TOY HOLDING, S.a r.l. offers that the EPECs may be exchanged into shares, preferred equity certificates (PECs) and/or convertible preferred equity certificates (CPECs) issued or to be issued, as applicable, by ADLER TOY HOLDING, S.à r.l.

**7. Special advantages.** No special advantages have been or shall be granted in connection with the Merger to the Merging Companies' members of the boards of managers, the auditors, other experts or advisors, or any other person.

## **8. Explanatory memorandum and Written report.**

### **8.1 Economic Report of Board of Managers**

In accordance with articles 278 and 265 of the Luxembourg Company Law, as the Absorbing Company is the sole shareholder of the Absorbed Company, the Merger does not require the preparation of an economic report to the Merger Proposal to be drawn up by the board of managers of the Merging Companies.

### **8.2 Report by independent Auditor**

In accordance with articles 278 and 266 of the Luxembourg Company Law, as the Absorbing Company is the sole shareholder of the Absorbed Company, the Merger does not require the preparation of a report by an independent auditor.

**9. Effects of the merger.** Upon the effectiveness of the Merger, all assets and liabilities of the Absorbed Company (as such assets and liabilities shall exist on the Effective Date, as defined here above) shall be transferred to the Absorbing Company by operation of law and the Absorbed Company shall cease to exist.

The creditors of the Absorbed Company shall become creditors of the Absorbing Company as further set out below under item 11.

All the shares in the Absorbed Company shall be cancelled.

The Absorbing Company shall, as from the Effective Date, pay all taxes, contributions, duties, levies, insurance and other premiums, annuities and royalties, whether ordinary or extraordinary, which are due or may become due with respect to the property of the assets contributed by the Absorbed Company.

The Absorbing Company shall carry out all the agreements and obligations of any kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date.

The Absorbing Company shall, in particular, carry out all agreements existing with the suppliers and creditors of the Absorbed Company and it shall be subrogated to all rights and duties resulting therefrom, at its own risk.

In so far as required by law or deemed necessary or useful, the appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred to the Absorbing Company.

All corporate documents, files and records of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by Luxembourg law.

**10. Reference accounts - Valuation.** The Merger Terms and Conditions have been determined by ... to the interim balance sheet of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. for the year 2011 up to August 31, 2011 and the interim balance sheet (including the profit and loss statements and the notes thereto) of ADLER TOY HOLDING, S.a r.l. for the accounting year 2011 up to August 31, 2011 provided, however, that the assets and liabilities of ADLER TOY INVESTMENT, S.a r.l. shall be transferred to ADLER TOY HOLDING, S.a r.l. in their condition existing on the Effective Date.

The transferred assets and the assumed liabilities of ADLER TOY INVESTMENT, S.a r.l. shall be assessed at their historical book values.

**11. Impact of the merger on creditors' rights.** As a result of the merger, all assets and liabilities of ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. shall be transferred to ADLER TOY HOLDING, S.a r.l. The creditors of ADLER TOY INVESTMENT, S.a r.l. shall therefore become creditors of ADLER TOY HOLDING, S.a r.l.

In accordance with Article 268 of the Luxembourg Company Law, the creditors of the Merging Companies, whose claims predate the date of the publication of the notarial deed recording the resolutions of the general meeting of shareholders of the Absorbing Company approving the decision to merge in the Memorial may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within two (2) months of that publication to the judge presiding the Chamber of the Tribunal d'Arrondissement de et a Luxembourg dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, to obtain adequate safeguards of collateral for any matured or unmatured debts, where they can credibly demonstrate that due to the Merger the satisfaction of their claims is at stake and that no adequate safeguards have been obtained as provided by the Luxembourg Company Law.

**12. Sole shareholder approval.** The Merger is subject to the adoption by the sole shareholder of both ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. and ADLER TOY HOLDING, S.a r.l. of the proposal to merge as contemplated by this Merger Proposal before a Luxembourg notary.

**13. Board of managers approval.** The board of managers of the Absorbing Company approved the Merger Proposal on October 17, 2011.

The board of managers of the Absorbed Company approved the Merger Proposal on October 17, 2011.

**14. Documents available at the registered offices of the merging companies.** The following documents will be made available to the shareholders at the registered offices of the Merging Companies at least one (1) month before the Merger takes effect between the Merging Companies:

- a) the Merger Proposal;
- b) the annual accounts of the Absorbing Company for 2008, 2009 and 2010 as approved by the sole shareholder of the Absorbing Company;
- c) the annual accounts of the Absorbed Company for 2008, 2009 and 2010 as approved by the sole shareholder of the Absorbed Company;
- d) the interim balance sheet of the Absorbing Company as of 31 August 2011;
- e) the interim balance sheet of the Absorbed Company as of 31 August 2011.

#### *Statement*

In accordance with article 271 of the law of 10 August 1915 on companies, the undersigned notary certifies the legality of the present merger project.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations in any form whatsoever, which shall be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the undersigned notary the present deed.

#### **Follows the French translation of above Text:**

L'an deux mille onze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1) ADLER TOY HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 50.000,- EUR immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.826, représentée..... LABUSCH, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu des résolutions du conseil de gérance du 17 octobre 2011 ci-annexées (la "Société Absorbante"); et

2) ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 192.000,- EUR immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.738 représentée par Marcus PETER, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu des résolutions du conseil de gérance du 17 octobre 2011 ci-annexées (la "Société Absorbée" et collectivement avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes");

Les comparants ont requis le notaire d'acter que:

(A) ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. est la seule actionnaire d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l.;

(B) Il a été décidé qu'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. fusionnera avec ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. par voie d'absorption d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. par ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. sans liquidation d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., conformément aux (i) dispositions de la Sous-Section III de la Section XIV de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps (la "Loi sur les Sociétés Commerciales") et (ii) les termes et conditions de ce projet de fusion (le "Projet de Fusion") soumis au droit luxembourgeois ((i) et (ii) étant collectivement les "Termes et Conditions de la Fusion");

EN CONSEQUENCE, les Sociétés Fusionnantes, telles que représentées, ont requis le notaire soussigné d'acter ce Projet de Fusion préparé par le conseil de gérance de la Société Absorbante et par le conseil de gérance de la Société Absorbée, comme suit:

### **1. Les sociétés fusionnantes.**

#### **1.1. La Société Absorbante**

ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. est une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, alors de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 avril 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1257 du 29 juin 2006, page 60301. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire mentionné ci-dessus, alors de résidence à Sanem, en date du 19 mai 2006, publié au Mémorial numéro 1726 du 15 septembre 2006, page 82835.

Son siège social est situé au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.826.

Son capital social émis, en date des présentes, s'élève à cinquante mille euros (50.000,- EUR) et est représenté par deux mille (2.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les "Parts Sociales d'Adler Toy Holding").

Toutes les Parts Sociales d'Adler Toy Holding ont été entièrement libérées.

L'associé unique de la société est Kingsbridge Capital Management GP 2 Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée sous les lois de Jersey, avec son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8XP, immatriculée auprès de la Commission des Services Financiers de Jersey (Jersey Financial Services Commission) sous le numéro 98355, agissant en sa capacité d'associé gérant (general partner) de Hardt Group Opportunities Fund, un limited partnership de droit anglais avec siège social au 42, Berkeley Square, Londres, W1J 5AW, Royaume-Uni, immatriculé auprès de la Companies House sous le numéro LP12416 ("Kingsbridge Capital").

#### **1.2. La Société Absorbée**

ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., est société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, alors de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 avril 2006, publié au Mémorial numéro 1216 du 22 juin 2006, numéro 58343. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire susmentionné, alors de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 avril 2008, publié au Mémorial numéro 1239 du 22 mai 2008, page 59443.

Son siège social est situé au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.738.

Son capital social émis, en date des présentes, s'élève à cent quatre-vingt-douze euros (192.000,- EUR), représenté par sept mille six cent quatre-vingts (7680) parts sociales nominatives d'une valeur nominale vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les "Parts Sociales d'Adler Toy Investment").

Toutes les Parts Sociales d'Adler Toy Investment ont été entièrement libérées.

L'associé unique de la société est ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. dont les informations sociétaires sont indiquées sous le point 1.1 ci-dessus.

**2. Type de fusion.** ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. sera fusionnée avec ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. par voie d'une fusion simplifiée par l'absorption sans liquidation d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. par ADLER TOY; HOLDING, S.à r.l. (la "Fusion"), conformément aux Termes et Conditions de la...

Etant donné que la Société Absorbante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société Absorbée, le processus d'une fusion simplifiée par l'absorption sans liquidation de la Société Absorbée par la Société Absorbante, comme décrit à la sous-section III de la section XIV de la Loi sur les Sociétés Commerciales, est applicable.

**3. Date d'effet.** La Fusion prendra effet (i) entre les Sociétés Fusionnantes, à la date des assemblées générales extraordinaires de l'associé unique des Société Fusionnantes décidant de la Fusion par devant un notaire luxembourgeois par voie d'un acte notarié et (ii) et à l'égard des tiers, à la date de la publication des actes notariés susmentionnés approuvant la décision de fusionner conformément aux dispositions de l'article 9 du Loi sur les Sociétés Commerciales (la "Date d'Effet").

**4. Date d'effet de la fusion d'un point de vue comptable.** Les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante au 31 décembre 2011. La Société Absorbante doit donc relever dans ses livres comptables tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à leur valeur

telle qu'elle existait dans les livres de la Société Absorbée au 31 décembre 2011, et toutes les pertes et profits de la Société Absorbée jusqu'à la Date d'Effet doivent être comptabilisées comme des pertes et profits de la Société Absorbante au 31 décembre 2011.

**5. Impact de la fusion sur l'emploi.** Comme les Société Fusionnantes n'ont pas d'employés, la Fusion n'aura pas d'impact sur l'emploi dans la Société Absorbante et la Société Absorbée.

**6. Droits conférés par la société absorbante aux associés de la société absorbée qui ont des droits spéciaux et aux détenteurs de valeurs mobilières autres que des parts sociales.**

La Société Absorbée a émis des certificats de titres participatifs privilégiés convertibles ("CPECs ATI") et certificats de parts sociales privilégiées ("PECs ATI"), tous souscrits par son associé unique ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. Aucune difficulté ne naîtra relativement aux droits attachés aux CPECs ATI et PECs ATI étant donné que du fait de la Fusion, les CPECs ATI et PECs ATI cesseront d'exister entre les mains de la société Absorbante.

La Société Absorbante a émis des certificats de titres participatifs privilégiés échangeables ("EPECs") à son associé unique Kingsbridge Capital agissant pour le compte de Hardt Group Opportunities Fund L.P. et de Goldman Sachs Credit Partners L.P.

Aucun des droits conférés aux porteurs d'EPECs émis par la Société Absorbante ne sera altéré ou diminué quelque manière que ce soit du fait de la Fusion, mis à part le fait qu'à la suite de la Fusion, les EPECs ne pourront plus être échangés contre des parts sociales d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l., des PECs ATI et/ou des CPECs ATI. A titre de droits équivalents, ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. propose que les EPECs puissent être échangés en parts sociales, certificats de parts sociales privilégiées (PECs) et/ou certificats de titres participatifs privilégiés convertibles (CPECs) émis ou à émettre, le cas échéant, par ADLER TOY HOLDING, S.à r.l.

**7. Avantages particuliers.** Aucun avantage particulier n'est accordé relativement à la Fusion aux membres du conseil de gérance, aux réviseurs ou aux autres experts ou conseillers des Sociétés Fusionnantes, ou à toute autre personne.

**8. Rapport écrit détaillé et Rapport écrit.**

8.1. Rapport économique détaillé du Conseil de Gérance

Conformément aux dispositions des articles 278 et 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, puisque la Société Absorbante est l'associée unique de la Société Absorbée, la Fusion ne requiert pas la préparation d'un rapport économique détaillé sur le Projet de Fusion par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes.

8.2. Rapport par le Réviseur d'Entreprises

Conformément aux dispositions des articles 278 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, puisque la Société Absorbante est l'associée unique de la Société Absorbée, la Fusion ne requiert pas la préparation d'un rapport par un réviseur d'entreprises.

**9. Effets de la fusion.** Lors de la prise d'effet de la Fusion, tous les actifs et les passifs de la Société Absorbée (tels qu'ils existeront à la Date d'Effet, telle que définie ci-dessous) seront transférés de plein droit à la Société Absorbante et la Société Absorbée cessera d'exister.

Les créanciers de la Société Absorbée deviendront les créanciers de la Société Absorbante, tel que plus amplement indiqué ci-dessous sous le point 11.

Toutes les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées.

La Société Absorbante supportera à partir de la Date d'Effet tous les impôts, cotisations, droits, prélèvements, assurances et autres primes, rentes et redevances ordinaires ou extraordinaires, qui sont dus ou pourra... devenir exigibles en vertu de la propriété des actifs contribués par la Société Absorbée.

La Société Absorbante exécutera toutes les conventions et engagements de quelque nature que ce soit de la Société Absorbée, tel que ces conventions et engagements existent à la Date d'Effet.

La Société Absorbante respectera, plus particulièrement, toutes les conventions conclues avec les fournisseurs et les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée dans tous les droits et obligations y afférents, à ses propres risques.

Pour autant que la loi l'exige ou que cela soit considéré comme nécessaire ou utile, des instruments de transfert adéquats seront signés par les Sociétés Fusionnantes pour réaliser le transfert et l'attribution de l'actif et du passif à la Société Absorbante.

Tous les livres et documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la durée prescrite par la loi luxembourgeoise.

**10. Comptes de référence - Evaluation.** Les Termes et Conditions de la Fusion ont été déterminés par référence au bilan intérimaire d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. pour l'exercice social 2011 jusqu'au 31 août 2011, et le bilan intérimaire d'ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. pour l'exercice social 2011 jusqu'au 31 août 2011, à condition, cependant, que les actifs et passifs d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. soient transférés à ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. dans leur état existant à la Date d'Effet.

Les actifs transférés et les passifs supportés d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. sont évalués à leur valeur historique.

**11. Impact de la fusion sur les droits des créanciers.** En conséquence de la Fusion, tous les actifs et passifs d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. seront transférés à ADLER TOY HOLDING, S.à r.l. Les créanciers d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. deviendront en conséquence créanciers d'ADLER TOY HOLDING, S.à r.l.

Conformément aux dispositions de l'article 268 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont les créances sont antérieures à la date de publication au Mémorial de l'acte notarié relatant les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante approuvant la décision de fusionner, peuvent, nonobstant toute convention contraire, s'adresser, dans les deux (2) mois de cette publication, au juge président la Chambre du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale et statuant comme en référé, afin d'obtenir les garanties adéquates pour les sûretés concernant des dettes échues ou non échues, lorsqu'ils démontrent valablement que du fait de la Fusion, le désintéressement de leurs créances est en jeu et qu'aucune garantie nécessaire n'a été obtenue comme prévu par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

**12. Approbation de l'associé.** La Fusion est soumise à l'approbation devant notaire du projet de fusionner tel qu'envisagé dans le Projet de Fusion, par l'associé unique d'ADLER TOY INVESTMENT, S.à r.l. et d'ADLER TOY HOLDING, S.à r.l.

**13. Approbation par les conseils de gérance.** Le conseil de gérance de la Société Absorbante a approuvé ce Projet de Fusion le 17 octobre 2011.

Le conseil de gérance de la Société Absorbée a approuvé ce Projet de Fusion le 17 octobre 2011.

**14. Documents disponibles au siège social des sociétés fusionnantes.** Les documents suivants seront mis à la disposition des actionnaires aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes un (1) mois au moins avant que la Fusion prenne effet entre les Sociétés Fusionnantes:

- a) le Projet de Fusion;
- b) les comptes annuels de la Société Absorbante pour les années 2008, 2009 et 2010 tels qu'approuvés par l'associé unique de la Société Absorbante;
- c) les comptes annuels de la Société Absorbée pour les années 2008, 2009 et 2010 tels qu'approuvés par l'associé unique de Société Absorbée;
- d) le bilan intérimaire de la Société Absorbante au 31 août 2011;
- e) le bilan intermédiaire de la Société Absorbée au 31 août 2011.

#### *Déclaration*

Conformément à l'article 271 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le notaire soussigné certifie la légalité du présent projet de fusion.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société Absorbante pour le présent acte, sont évalués à approximativement EUR 6.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et...s de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera...

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. LABUSCH, M. PETER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46042. Reçu douze euros (12,- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2011145836/351.

(110169496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

#### **e-shelter Frankfurt 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 138.942.

Les comptes annuels et rapport du Réviseur d'entreprise agréé au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011129231/11.

(110148992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**e-shelter London 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 138.792.

Les comptes annuels et le rapport du Réviseur d'entreprise agréé au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011129232/11.

(110149253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**e-shelter Munich 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 138.790.

Les comptes annuels et le rapport du Réviseur d'entreprise agréé au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011129233/11.

(110149254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**e-shelter Zurich 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 138.786.

Les comptes annuels et le rapport du Réviseur d'entreprise agréé au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011129234/11.

(110149252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**evotech, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-4831 Rodange, 176, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129235/10.

(110148925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Partners Group Global Value SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 124.171.

**Partners Group Global Private Equity SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 105.942.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

1) PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE SICAV, an undertaking for collective investment incorporated in Luxembourg on 1 February 2007 for an unlimited duration under the form of a "société d'investissement à capital variable" and having its registered office at 2, Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg ("PGGV")

represented by Eva Brauckmann, Volljuristin, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 19 October 2011 which shall remain attached to this deed in order to be registered with it;

and

2) PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY SICAV, an undertaking for collective investment incorporated in Luxembourg on 31 January 2005, for an unlimited duration under the form of a "société d'investissement à capital variable" and having its registered office at 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg ("PGGPE");

represented by Eva Brauckmann, Volljuristin, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 17 October 2011 which shall remain attached to this deed in order to be registered with it;

who declared the following:

(A) PGGV is a stand-alone fund, subject to Part II of the amended Luxembourg Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as described in the current prospectus.

(B) PGGPE, is a stand-alone fund, subject to Part II of the Luxembourg Law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment and shall be merged into PGGV (the "Merger"). Following the Merger, shareholders in PGGPE will become shareholders of PGGV and will be issued shares in PGGV on a pro-rata basis.

(C) The board of directors of PGGPE has approved the merger proposal which it deems to be in the interest of its shareholders, inter alia, in consideration of the following:

(i) the greater fund size following the Merger is expected, by way of economies of scale, to result in the reduction of certain fixed costs relative to the combined size of PGGPE and PGGV;

(ii) the greater fund size following the Merger is expected to reduce the concentration of the shareholder base and may increase the liquidity for subscriptions and redemptions as well as the flexibility to react to changes in economic and market circumstances;

(iii) merging PGGPE into PGGV is beneficial to investors with regard to managing costs, administrative, custodial and regulatory issues; and

(iv) while the portfolio allocations to financing stages, industry sectors and geographic regions are comparable, the portfolios of the two funds are expected to complement each other in terms of their allocation across investment types (primary, secondary and direct private market investments); hence, PGGPE's shareholders would gain exposure to additional vintage years through PGGV's larger allocation to secondary investments.

(D) The board of directors of PGGV has also approved the merger proposal which it deems to be in the interest of its shareholders, inter alia, in consideration of the following:

(i) the greater fund size following the Merger is expected, by way of economies of scale, to result in the reduction of certain fixed costs relative to the combined size of PGGPE and PGGV;

(ii) the greater fund size following the Merger is expected to reduce the concentration of the shareholder base and may increase the liquidity for subscriptions and redemptions as well as the flexibility to react to changes in economic and market circumstances;

(iii) merging PGGPE into PGGV is beneficial to investors with regard to managing costs, administrative, custodial and regulatory issues; and

(iv) while the portfolio allocations to financing stages, industry sectors and geographic regions are comparable, the portfolios of the two funds are expected to complement each other in terms of their allocation across investment types (primary, secondary and direct private market investments); and hence it is expected that PGGV would gain exposure through PGGPE's allocation to primary private market investments with pre-2007 vintage years.

Subject to paragraph I) below and any changes as shall be approved by the directors of PGGPE and/or of PGGV pursuant to regulatory requirements, IT IS THEREFORE AGREED that:

I) On 1 January 2012, after the date of the extraordinary general meeting required by law of the shareholders of PGGPE (the "EGM") approving the Merger (or, if required by one or more shareholders of PGGV holding at least 5% of the shares of PGGV, on the date of the extraordinary general meeting of shareholders of PGGV approving the Merger), or on such other effective date determined at the EGM upon suggestion of the chairman being not later than six months after the date of the EGM (the "Effective Date"), PGGPE shall contribute all its assets and liabilities (referred to hereinafter as the "Assets") to PGGV together with any deferred redemption requests, if any, received by PGGPE, pursuant to section XIV of the amended Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law").

II) In exchange for the contribution of the Assets, PGGV will issue to the shareholders of PGGPE Class I (USD) shares a certain number of PGGV Class I (USD) shares and to the shareholders of PGGPE Class R (USD) shares a certain number of PGGV Class R (USD) shares, determined on the basis of the net asset value per share of the relevant class of PGGPE shares and the relevant class of PGGV shares as calculated in accordance with the provisions of the articles of association and the prospectus of PGGPE respectively PGGV as of 31 December 2011. The number of shares issued by PGGV to

each shareholder in PGGPE shall be such that the aggregate net asset value of the newly allocated shares equals the net asset value of such shareholder's PGGPE shares that will cease to exist. Fractions of shares will be issued up to two decimal places.

III) As a result of the Merger and with effect from the Effective Date, PGGPE shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

IV) All new shares in PGGV will be issued in registered form. The registrar and transfer agent of PGGV will allocate the new shares to the former shareholders of PGGPE, on the basis of the register of shareholders of PGGPE as at the Effective Date.

V) Confirmations of shareholding shall be delivered by or on behalf of PGGV within twenty one Luxembourg business days from the Effective Date.

VI) As from the Effective Date, all Assets of PGGPE shall be deemed transferred to PGGV by operation of law.

VII) Unless shareholders of PGGV holding at least five percent (5%) ... outstanding in PGGV so require before or on the day following the date of the EGM approving the Merger on the basis of Article 264 (c) of the 1915 Law, the Merger will be implemented without a resolution of a general meeting of shareholders of PGGV.

VIII) The costs of the Merger will be borne by PGGV after completion of the Merger. If the Merger is rejected by PGGPE's shareholders, PGGV and PGGPE will each bear their own costs.

This merger proposal, the special reports on the merger proposal issued by PricewaterhouseCoopers S.à r.l. for PGGPE and PGGV, the reports of the boards of directors of PGGPE and PGGV, the financial reports containing the audited annual accounts of the last three financial years of PGGPE and PGGV, the interim accounts of PGGPE and PGGV for the period up to 31 August 2011 and the current prospectus of PGGV shall be available for inspection to the shareholders of PGGPE and of PGGV and copies thereof may be obtained free of charge on request at the registered offices of PGGPE and PGGV.

In accordance with the provisions of Article 271 paragraph (2) of the 1915 Law the undersigned notary certifies the lawfulness of this merger proposal established in accordance with the 1915 Law.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first names, civil status and residence, the said person signed together with us the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le vingt et unième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE SICAV, un organisme de placement collectif constitué sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, au Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007 pour une durée illimitée et ayant son siège social au 2, Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg ("PGGV");

représenté par Eva Brauckmann, Volljuristin, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 19 octobre 2011 qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

et

2) PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY SICAV, un organisme de placement collectif constitué sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, au Luxembourg, le 31 janvier 2005 pour une durée illimitée et ayant son siège social au 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg ("PGGPE");

représenté par Eva Brauckmann, Volljuristin, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 17 octobre 2011 qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

Qui ont déclaré ce qui suit:

(A) PGGV est un fonds à compartiment unique soumis à la partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif tel que décrit dans le prospectus actuel;

(B) PGGPE est un fonds à compartiment unique soumis à la partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et fusionnera avec PGGV (la "Fusion"). Suite à la Fusion, les actionnaires de PGGPE deviendront des actionnaires de PGGV et se verront alloués des actions par PGGV sur une base proportionnelle.

(C) Le conseil d'administration de PGGPE a approuvé le projet de fusion qu'il estime être dans l'intérêt de ses actionnaires en prenant en considération, inter alia, les éléments suivants:

(i) il est attendu que l'accroissement du fonds, suite à la Fusion, résulte, par le biais d'économies d'échelle, en la réduction de certains coûts fixes liés à la taille combinée de PGGPE et PGGV;

(ii) il est attendu que l'accroissement du fonds, suite à la Fusion, résulte en la réduction de la concentration de la base actionnariale et l'augmentation de la liquidité pour les souscriptions et rachats et de la flexibilité de réaction accrue face aux changements des circonstances économiques et de marché;

(iii) l'absorption de PGGPE par PGGV est avantageuse pour les investisseurs en ce qui concerne les frais de gestion et pour les questions relatives à l'administration, à la garde des actifs et à la régulation; et

(iv) alors que les affectations du portefeuille aux stades de financement, secteurs industriels et régions géographiques sont comparables, il est attendu que les portefeuilles des deux fonds se complètent en ce qui concerne leur affectation à travers les différents types d'investissement (investissements dans le marché primaire, secondaire et investissements directs du marché privé); par conséquent, les actionnaires de PGGPE se verraient plus exposés à des ... supplémentaires au travers d'une affectation plus large de PGGV aux investissements secondaires.

(D) Le conseil d'administration de PGGV a également approuvé le projet de fusion qu'il estime être dans l'intérêt de ses actionnaires en prenant en considération, inter alia, les éléments suivants:

(i) il est attendu que l'accroissement du fonds, suite à la Fusion, résulte, par le biais d'économies d'échelle, en la réduction de certains coûts fixes liés à la taille combinée de PGGPE et PGGV;

(ii) il est attendu que l'accroissement du fonds, suite à la Fusion, résulte en la réduction de la concentration de la base actionnariale et l'augmentation de la liquidité pour les souscriptions et rachats et de la flexibilité de réaction accrue face aux changements des circonstances économiques et de marché;

(iii) l'absorption de PGGPE par PGGV est avantageuse pour les investisseurs en ce qui concerne les frais de gestion et pour les questions relatives à l'administration, à la garde des actifs et à la régulation; et

(iv) alors que les affectations du portefeuille aux stades de financement, secteurs industriels et régions géographiques sont comparables, il est attendu que les portefeuilles des deux fonds se complètent en ce qui concerne leur affectation à travers les différents types d'investissement (investissements dans le marché primaire, secondaire et investissements directs du marché privé) et par conséquent, il est attendu que PGGV soit plus exposé, au travers d'une affectation de PGGPE aux investissements primaires du marché privé, à des vintage years antérieures à 2007.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe I) ci-dessous et de toute autre modification qui sera approuvée par les administrateurs PGGPE et/ou de PGGV suite à des exigences réglementaires, que:

I. En date du 1<sup>er</sup> janvier 2012, après la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PGGPE, exigée par la loi, approuvant la Fusion (l'"AGE") (ou si cela est exigé par un ou plusieurs actionnaires de PGGV détenant au moins 5% des actions de PGGV, à la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PGGV approuvant la Fusion) ou à toute autre date d'effet fixée par l'AGE sur proposition du président (cette date ne pouvant être postérieure à six mois à compter de la date de l'AGE) comme date d'effet de la fusion (la "Date d'Effet"), PGGPE apportera la totalité de ses actifs et passifs (ci-après les "Avoirs") à PGGV, ensemble avec les demandes de rachat différées, le cas échéant, reçues par PGGPE, en vertu de la section XIV de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

II. En échange de l'apport des Avoirs, PGGV émettra aux actionnaires détenant des actions PGGPE Class I (USD) un certain nombre d'actions de PGGV Class I (USD) et aux actionnaires détenant des actions PGGPE Class R (USD) un certain nombre d'actions de PGGV Class R (USD), ces nombres étant déterminés sur la base de la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions concernée de PGGPE et de la classe d'actions concernée de PGGV calculée en vertu des dispositions des statuts et du prospectus de PGGPE respectivement de PGGV en date du 31 décembre 2011. Le nombre d'actions émises par PGGV à chaque actionnaire de PGGPE devrait être tel que la valeur nette d'inventaire totale des actions nouvellement émises soit égale à la valeur nette d'inventaire des actions des actionnaires de PGGPE qui cesseront d'exister. Les fractions d'actions seront arrondies jusqu'à la deuxième décimale.

III. Suite à la Fusion, et à partir de la Date d'Effet PGGPE cessera d'exister et toutes ses actions en circulation seront annulées.

IV. Toutes les actions nouvelles de PGGV seront émises sous forme nominative. L'agent de registre et de transfert de PGGV attribuera les nouvelles actions aux anciens actionnaires de PGGPE, sur la base des données figurant dans le registre des actionnaires de PGGPE à la Date d'Effet.

V. Des confirmations quant au nombre d'actions détenues par chaque actionnaire seront délivrées par ou pour le compte de PGGV dans un délai de vingt et un jours ouvrables au Luxembourg à compter de la Date d'Effet.

VI. A partir de la Date d'Effet, tous les Avoirs de PGGPE seront réputés avoirs été transférés à PGGV de plein droit.

VII. A moins que des actionnaires de PGGV, détenant au moins cinq pour cent (5%) des actions en circulation de PGGV, n'en fassent la demande au plus tard le lendemain de l'AGE approuvant la Fusion, sur base de l'article 264 (c) de la Loi de 1915, la Fusion sera effectuée sans décision de l'assemblée générale des actionnaires de PGGV.

VIII. Les coûts de la Fusion seront supportés par PGGV après la réalisation de la Fusion. Si la fusion est rejetée par les actionnaires de PGGPE, PGGV et PGGPE assumeront leurs propres frais.

Ledit projet de fusion, les rapports spéciaux sur le projet de fusion établis par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. pour PGGPE et PGGV, les rapports des conseils d'administration de PGGPE et PGGV, les rapports financiers contenant les comptes annuels révisés des trois derniers exercices de PGGPE et PGGV, les comptes intérimaires de PGGPE et PGGV pour la période s'étendant jusqu'au 31 août 2011 et le prospectus actuel de PGGV seront à la disposition des actionnaires de PGGPE et PGGV pour inspection et des copies de ces documents peuvent être obtenues sur demande, sans frais, auprès des sièges sociaux de PGGPE et de PGGV.

Conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe (2) de la Loi de 1915, le notaire soussigné atteste la légalité du projet de fusion établi conformément à la Loi de 1915.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants repris plus haut, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes, si en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec nous, notaire le présente acte.

Signé: E. BRAUCKMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/ 46717. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2011146890/204.

(110170227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

**fo.con s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 80.233.

—  
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 8. August 2011 hervor dass:

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., mit Sitz in L-1014 Luxemburg, 400 route d'Esch  
als Rechnungskommissar bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung wiedergewählt wurde.

Luxemburg, den 16. September 2011.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2011129237/13.

(110149165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**reconvest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 106.452.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 16 septembre 2011*

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Hecht Peter, né le 13 janvier 1944 à Kaufbeuren (D), demeurant à D-84032 Altdorf Barbenstrasse 12 comme gérant unique.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Karger Marco, né le 12 juillet 1975 à Fulda (D), demeurant à D-13595 Berlin, Pichelsdorferstrasse 87 comme gérant unique.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Pour copie conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011129238/17.

(110149505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**ridy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 152.996.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2011*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 15 septembre 2011 que:

- a) Monsieur Gilberto DA SILVA CARRICO, mécanicien, cède par les présentes quinze (15) parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur Armandino CORREIA ESTEVAM, barman, et
- b) Monsieur Gilberto DA SILVA CARRICO, mécanicien, cède par les présentes trente-cinq (35) parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur Patrick VIEIRA LOUSADA, salarié, demeurant actuellement à 41, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg.
- c) Les associés révoquent Monsieur Gilberto DA SILVA CARRICO de sa fonction de gérant administratif.
- d) Les associés décident de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Patrick VIEIRA LOUSADA, demeurant actuellement à 41, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg, comme dorénavant gérant administratif de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire étant terminée les nouveaux associés contresignent ce document ensemble avec l'ancien associé fait en (4) exemplaires qui sera enregistré dès que possible.

Armandino CORREIA ESTEVAM / Patrick VIEIRA LOUSADA / Gilberto DA SILVA CARRICO  
*Gérant Technique / Gérant Administratif / -*

Référence de publication: 2011129239/21.

(110149042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**A.N.D. INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 4.064.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 14 septembre 2011*

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme  
Pour A.N.D. INTERNATIONAL S.A.  
Société de gestion de patrimoine familial  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011129240/17.

(110149157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Alliance Holdings & Developments Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 143.955.

—  
En date du 14 septembre 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- transfert du siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat;
- transfert de l'adresse professionnelle de Géraldine Schmit, gérant technique du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129242/15.

(110149411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**A.S. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3831 Schifflange, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 81.713.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129241/10.

(110149196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.835.

In the year two thousand and eleven, on the twenty sixth day of August,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**IT APPEARED**

"Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à r.l." (previously named CD&R Osprey Holding S.à r.l.), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.282,

currently holding all of the shares issued by the Company representing all the Company's share capital (the "Shareholder"),

represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy, given on 25 August 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the shareholder of "Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.161.835, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 28 June 2011, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since then.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred eight million six hundred fifty two thousand two hundred and one Euros (EUR 308,652,201.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to three hundred eight million six hundred sixty four thousand seven hundred and one Euros (EUR 308,664,701.-) by the issue of three hundred eight million six hundred fifty two thousand two hundred and one (308,652,201) new shares (the "New Shares") each having a par value of one Euro (EUR 1.-).

The Shareholder declares to subscribe to and pay in the New Shares and to fully pay up such shares by a contribution in cash, which is to be allocated to the share capital of the Company. The New Shares have been fully paid up, so that the sum of three hundred eight million six hundred fifty two thousand two hundred and one Euros (EUR 308,652,201.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

**" 5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is of three hundred eight million six hundred sixty four thousand seven hundred and one Euros (EUR 308,664,701.-) divided into three hundred eight million six hundred sixty four thousand seven hundred and one shares (308,664,701) with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le vingt-sixième jour d'août.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

"Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à r.l." (anciennement dénommée CD&R Osprey Holding S.à r.l.) (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.150.282, détenant toutes les parts sociales de la Société représentant tout le capital social de la Société (l'"Associé"); représentée par Flora Gibert, clerc de notaire résidant à Luxembourg, par procuration donnée le 25 août 2011.

Ladite procurations signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'Associé de "Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.161.835 et constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 28 juin 2011 et non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante, représentant l'entière du capital social émis, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent huit millions six cent cinquante-deux mille deux cent un Euros (EUR 308.652.201,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) jusqu'à trois cent huit millions six cent soixante-quatre mille sept cent un Euros (EUR 308.664.701,-) par l'émission de trois cent huit millions six cent cinquante-deux mille deux cent un (308.652.201) parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).

L'Associé déclare souscrire et libérer les Nouvelles Parts Sociales par un apport en espèce alloué au capital social de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées, et la somme de trois cent huit millions six cent cinquante-deux mille deux cent un Euros (EUR 308.652.201,-) est désormais à la libre disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifiée et aura la teneur suivante:

#### **" Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent huit millions six cent soixante-quatre mille sept cent un Euros (EUR 308.664.701,-) représenté par trois cent huit millions six cent soixante-quatre mille sept cent une (308.664.701) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2011. Relation: LAC/2011/38425. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125222/105.

(110144296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**Alov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 103.414.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129243/10.

(110149183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Alsina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.287.641,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 120.287.

---

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 09 Septembre 2011, le conseil de gérance de Alsina S.à r.l. (la "société") prend acte du changement de dénomination sociale ainsi que du changement de siège social de l'associé unique de la société.

La dénomination sociale de l'associé unique devient "Portobello Capital II, L.P." en remplacement de la dénomination sociale "Ibersuizas Capital Fund II, L.P.", avec effet au 17 Février 2011.

Le siège social de l'associé unique est transféré du 13-15, Alexander House, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 1HU au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 2HL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 09 Septembre 2011.

Référence de publication: 2011129244/17.

(110148879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Alterio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.275.881,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 147.827.

---

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 09 Septembre 2011, le conseil de gérance de Alterio S.à r.l. (la "société") prend acte du changement de dénomination sociale ainsi que du changement de siège social de l'associé unique de la société.

La dénomination sociale de l'associé unique devient "Portobello Capital II, L.P." en remplacement de la dénomination sociale "Ibersuizas Capital Fund II, L.P.", avec effet au 17 Février 2011.

Le siège social de l'associé unique est transféré du 13-15, Alexander House, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 1HU au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 2HL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 09 Septembre 2011.

Référence de publication: 2011129245/17.

(110148880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Agricultural and Forestal Development Company (A.F.D. Company), Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 37.245.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGRICULTURAL AND FORESTAL DEVELOPMENT COMPANY (A.F.D. COMPANY)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011129248/11.

(110149281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Krotz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 44.095.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-huit août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société de droit italien SOFIR SOCIETÀ FIDUCIARIA E DI REVISIONE SRL, avec siège social Piazza Dei Martiri 1943-1945, n°1/2 cap 40121 stradario 00545 Bologne, Italie,

ici représentée par Madame Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "KROTZ S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44.095 a été constituée originairement sous la dénomination de KROTZ HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 395 du 31 août 1993, et que ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1212 du 16 août 2002, en adoptant sa dénomination actuelle.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de quatre cent mille euros (400.000,- EUR), divisé en seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société, avec effet immédiat, et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit, y compris la filiale de la Société détenue à 35 % (trente-cinq pourcent), à savoir la société de droit italien «BIFORA Immobiliare S.r.l.», établie et ayant son siège social à Via Belluzzi, N°3, I-40100 Bologne, Italie.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.àr .l. ayant son siège social à Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 11 mai 2011 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 750,- EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2011. Relation GRE/2011/3063. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125334/66.

(110144265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

---

**Alpha Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV.

R.C.S. Luxembourg B 118.371.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129249/9.

(110149474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Altea Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.408.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 septembre 2011*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société "ALTEA INVESTMENTS S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro, qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 septembre 2011, que Monsieur Paul TORI, employé privé, né à Lima (Pérou), le 3 avril 1968, demeurant à B1640 Rhode Saint Genèse, 170, Chaussée de la Grande Espinette, a été nommé président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Philippe DE PATOUL / Paul TORI / Tom FABER

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011129251/17.

(110149027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Aquarius Consulting Event S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 66.844.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 septembre 2011 que:

L'assemblée prend acte des démissions des administrateurs Monsieur Daniel Carvalho et Madame Andréa Schneider. L'assemblée nomme deux nouveaux administrateurs et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017. Sont nommés:

- Monsieur Antoine Marino, né le 14/02/1954 à Oviedo (Espagne), demeurant à F-57100Thionville-Volkrange, 26, rue du Brill;

- Madame Yasmine Morena, née le 03/04/1964 à Metz (France), demeurant à F-57190 Florange, 47B, rue Nationale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2011129253/19.

(110149445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Aquarius Consulting Event S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 66.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2011129254/10.

(110149446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Ariodante, Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 57.116.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 10 décembre 1996*

- Monsieur Pascal Angeli est nommé en tant qu'Administrateur-Délégué avec pouvoir de représenter la société avec sa seule signature, en vertu de l'article 6 des statuts, ainsi qu'en application de l'article 60 de la loi du 10 août 1915.

Certifié sincère et conforme

*Pour ARIODANTE*

Référence de publication: 2011129255/12.

(110149180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Ashley Park Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.552.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Ashley Park Holdings Sarl en liquidation qui s'est tenue en date du 31 août 2011 au siège social que:

1) la clôture de la liquidation a été prononcée et il a constaté que la société ASHLEY PARK HOLDINGS SARL en liquidation a cessé d'exister à partir de ce jour.

2) les livres et documents de la société dissoute seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Pour extrait conforme

Signature

*Liquidateur*

Référence de publication: 2011129256/18.

(110149056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Premier Education Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.441.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of April

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Nord Anglia Education Limited, a company incorporated and existing under the laws of England, with registered office at Nord House, Third Avenue, Centrum 100, Burton-on-Trent, Staffordshire, United Kingdom, DE14 2 WD, registered with company number 06590933,

here represented by Ms Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 21 April 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Premier Education Holdings II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Incorporation of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 September 2009, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 148441, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2072, on 21 October 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following:

- that it approves the interim accounts of the Company as at 25 February 2011;
- that the share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each;
- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect from today;
- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;
- that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;
- that the accounts of the Company with respect to the financial years from 30 September 2009 to 31 December 2010 are approved at the date of the present meeting;
- that discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates;
- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Nord Anglia Education Limited, une société valablement constitué et existant selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au Nord House, Third Avenue, Centrum 100, Burton-on-Trent, Staffordshire, United Kingdom, DE14 2WD, ici représenté par Mlle Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 21 avril 2011

laquelle restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de Premier Education Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B148441, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 septembre 2009 enregistrée sous le numéro B 148441, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du numéro 2072 du 21 octobre 2010.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- qu'il approuve les comptes intérimaires de la société au 25 février 2011;
- que le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- que le comparant détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en qualité d'associé unique il décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- qu'en agissant en qualité de liquidateur de la Société, le comparant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que le comparant a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux du 30 septembre 2009 au 31 décembre 2010 sont approuvés à la date de la présente dissolution;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat;

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. PICARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 avril 2011. Relation: LAC/2011/19441. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 03 mai 2011.

Référence de publication: 2011125401/91.

(110144162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

**Azart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129258/10.

(110149478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**A2C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 121.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129259/10.

(110149387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**B.V. Feldrien Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.261.525,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.870.

Par résolutions prises en date du 16 septembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Madame Florence Rao, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

*Pour la société*  
Polyxeni Kotoula  
Gérant

Référence de publication: 2011129260/18.

(110149449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Bastec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6684 Merttert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 107.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129261/9.

(110149102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Bevington Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.712.673,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.228.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011129262/13.

(110149384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Cylonie Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 42.750.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 septembre 2011*

1) L'Assemblée décide de reconduire le mandat des Administrateurs suivant:

Monsieur Pierre PAGESSE,

Monsieur Gérard RENARD,

Monsieur Daniel CHERON,

Monsieur Lambert SCHROEDER, 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012.

2) L'Assemblée décide de nommer réviseur indépendant KPMG Audit, 9 Allée Scheffer, L-2520 à Luxembourg.

Dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012.

*Pour la société CYLONIE RE*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2011129322/20.

(110149096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---